

VIATIS considère la Qualité, l'Environnement, la Sécurité et la Santé au Travail et l'Environnement comme des facteurs clés pour son développement stratégique et soutenu, cherchant à créer en permanence de la valeur pour toutes les parties intéressées.

VISION :

Services **crédibles** aux clients, générant sur le marché une image de solidité et de confiance, à travers la présentation d'une structure flexible, compétitive et capable, à la recherche permanente des meilleures solutions pour le client.

Nous nous engageons à développer et à promouvoir notre activité en mettant l'accent sur la prévention de la sécurité, la qualité du service et la durabilité environnementale, d'une manière cohérente avec les objectifs de l'organisation .

MISSION :

Notre mission est la prestation de services et l'exécution des Infrastructures Electriques, notamment les Lignes Electriques à Très Haute Tension .

Nous nous engageons à développer et à promouvoir notre activité , en mettant l'accent sur la prévention de la sécurité, la qualité du service et la durabilité environnementale, d'une manière cohérente avec les objectifs de l'organisation .

VALEURS:

V	V ocation
I	I nitiative
A	A mbition
T	T ravail
I	I ntégrité
S	S écurité et S anté

POLITIQUE QUALITÉ ET SÉCURITÉ :

VIATIS identifie comme engagements et principes d'action :

- Assurer le succès et la pérennité économique de l'entreprise;
- L'évaluation continue et la satisfaction des exigences et des attentes des clients, des travailleurs, de la société et des autres parties intéressées ;
- Respect des exigences et de la législation applicables aux services, à l'environnement, à la sécurité et à la santé au travail ;

- L'amélioration des conditions de sécurité et de santé au travail, par l'identification et le contrôle des risques associés aux activités, la prévention de la survenue d'accidents et de troubles de santé, la fourniture d'un environnement de travail sûr, sain et convivial pour ses travailleurs ;
- Assurer des pratiques respectueuses de l'environnement afin de minimiser les impacts environnementaux résultant de l'activité, une bonne gestion des déchets et la prévention de la pollution ;
- Promouvoir la formation et sensibiliser les travailleurs à leurs obligations individuelles et collectives, en termes de respect des exigences et des procédures mises en place, en veillant au développement de leurs compétences, ainsi qu'au respect des valeurs de citoyenneté, de droits et d'égalité ;
- Assurer une sélection rigoureuse et une coopération avec les fournisseurs, partenaires et sous-traitants, en vue de maintenir des approvisionnements de haute qualité ;
- Garantir des pratiques de recrutement et de sélection non discriminatoires favorisant l'égalité des chances ;
- Consulter et favoriser la participation des travailleurs ayant des contributions à l'amélioration de la santé et de la sécurité ;
- Maintien du Système Intégré, comme moteur d'amélioration continue, assurant l'utilisation efficace des ressources adaptées aux objectifs définis par l'entreprise.
- La divulgation des engagements déclarés, en encourageant leur mise en œuvre parmi les travailleurs et toutes les parties intéressées.

Paris, le 11 janvier 2022

L'administration

CT
